

CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 20 mars 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Monsieur Henri DESTRÉS.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Laurent CARRÉ, Stéphanie CAUVIN, Martine DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Joël LIAIS, Patrice SACHE, Brigitte SANSON, Sébastien VRAC

Excusés : René DIGARD, Martine PAGNY

Secrétaire de séance : M. Lionel LERÉVÉREND

1. Compte-rendu du 6 février 2019

Le compte-rendu de la séance du 6 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Programme de travaux

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le vote du budget étant fixé au jeudi 4 avril 2019, il est nécessaire de réfléchir au programme de travaux pour l'année 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil de la légère augmentation des dépenses de fonctionnement et de la légère baisse des recettes. Il préconise donc d'être prudent pour l'élaboration du prochain budget.

Concernant le programme de travaux il est proposé de prévoir :

- La fin des travaux de la descente de la commune
- La réfection de l'impasse Cosnefroy
- La réfection de la voirie lotissement « la Grosse Pièce »
- L'isolation phonique de la salle de convivialité
- L'achat de matériels et de lits pour l'école avec l'augmentation des effectifs
- Des travaux dans le dortoir (inscription d'environ 30 enfants pour la classe de Petite Section)
- L'achat d'un second véhicule suite au recrutement d'un adjoint technique
- L'achat de terrains : descente de la commune + impasse Cosnefroy
- Mise en place de signalisation sur la commune : panneaux indiquant les lotissements, les hameaux, l'école, la mairie, ...

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ces propositions.

3. Ecole : devis travaux

Suite à la dernière réunion de la commission bâtiments, des devis ont été demandés pour repeindre les nouvelles portes de l'école. M. Lelièvre présente au conseil deux devis pour ces travaux qui devront être réalisés durant les vacances de Pâques.

Entreprise Ladune : montant HT 845 € soit 1 014,00 € TTC

Entreprise Beaumont : 800,00 € HT Soit 960,00 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'entreprise Beaumont pour un montant de 960,00 € TTC et autorise M le Maire à signer le devis et à mandater les sommes correspondantes.

4. Ecole : achat conteneur cantine

Madame Paris indique aux conseillers la nécessité d'acheter un conteneur isotherme pour la cantine afin de respecter la chaîne du froid. Il est également proposé d'acquérir un chariot pour faciliter le transport des conteneurs. Suite à une réunion entre la commission scolaire et la mairie de Teurthéville-Hague, il a été proposé que ce soit la commune de Teurthéville-Hague qui prenne en charge ses dépenses sur leur budget cantine.

5. Recrutement : CUI (Contrat Unique d'Insertion) – PEC (Parcours Emploi Compétences)

Suite à la démission de monsieur Amiot, adjoint technique en octobre 2018 et afin de pallier à la charge de travail en constante évolution de notre commune, Monsieur le Maire propose d'avoir recours, via la MEF (mission de l'emploi et de la formation du Cotentin), à l'embauche d'un jeune dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétence. Ce parcours a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle, via un contrat de travail permettant d'acquérir une formation et des compétences dans le domaine souhaité.

L'employeur bénéficie d'une aide financière de 50 % du montant des charges patronales sur une base de 20 heures/35 heures sur un an. Ces conditions pourraient être renouvelées une fois pour des motifs très spécifiques.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de procéder au recrutement de cette personne et à constituer le dossier avec la M.E.F.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au recrutement d'un agent via la Mef et signer tous les documents s'y afférant.

6. Recrutement : indemnisation stagiaires non retenus

Dans le cadre de la procédure de recrutement d'un adjoint technique trois personnes ont effectué un stage de trois ou quatre jours pour apprécier leur comportement et leur motivation.

A l'issue de ce stage le choix s'est porté sur Valentin Tolmer, le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'accorder une aide aux deux stagiaires n'ayant pas été retenus, messieurs Alexandre Leger et Corentin Dumaine (aide au déplacement et au travail effectué).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'indemniser les deux stagiaires non retenus à hauteur de 150 €.

7. Tableau des emplois

Vu l'avis du comité technique en date du 28 février 2019 autorisant la suppression du poste permanent vacant d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet (30h25mn / 35h), il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif	C	2	1 poste à 30 h 1 poste à 19 h
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2	1 poste à 28 h 1 poste à 15 h
FILIERE TECHNIQUE Agent de maitrise	C	1	1 poste à 35 h
Adjoint technique	C	5	2 postes à 35 h 1 poste à 2 h 1 poste à 45 mn 1 poste 13 h 50
FILIERE ANIMATION... Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 8 h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Il est demandé à monsieur le Maire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés soient prévus au budget.

8. Revalorisation RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel)

Monsieur le Maire informe les conseillers que le régime indemnitaire (RISEEP) a été instauré par délibération en mars 2017 (15/2017).

Il est proposé eu égard à la charge de travail et aux récentes réformes de revaloriser les plafonds de l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise) pour le cadre d'emplois 1 et de le passer de 1 635 € à 2 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette revalorisation.

9. Demande de subventions

Il est proposé au conseil d'étudier les diverses demandes de subventions. Monsieur le Maire rappelle les sommes versées en 2018

Après examen des demandes reçues pour l'année 2019, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'attribution des subventions à :

- L'Âge d'or : 150 €
- Les Anciens Combattants : 100 €

- Le Groupement Jeunesse Douve Divette : 100 €
- La coopérative scolaire : 350 €
- La Sidevillaise : 300 €
- L'association Parents d'élèves : 300 €
- Sideville Forme : 300 €
- Les Restaurants du Cœur : 150 €
- Le Téléthon : 50 €
- Le Secours catholique : 150 €
- Le Secours populaire : 150 €
- La Banque alimentaire : 150 €
- AFARES : 50 €
- REVES : 50€
- Le SCUDD : 703 habitants X 0.50 € : 351.50 €

10. La Grosse Pièce : demande d'autorisation de déplacement d'une entrée

Monsieur le maire présente aux membres du conseil une demande d'un administré domicilié « la Grosse Pièce » qui souhaiterait déplacer son entrée de 2m40 pour être dans l'alignement de son garage.

Monsieur Vrac étant concerné par le sujet ne prend part au vote.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, émet un avis favorable à cette demande.

11. Questions diverses

- Elections européennes : 26 mai – bureau de vote
- 8 mai : cérémonie intercommunale à Sideville
- Café et salle des Roches : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une proposition a été faite aux propriétaires du café des roches pour louer les locaux. La personne reprendrait le café avec épicerie. Une demande a été faite auprès des douanes pour la licence tabac. Concernant la salle des Roches, des propositions ont été faites auprès du propriétaire mais rien de concret à ce jour.
- Proposition AXA : M. le Maire informe les conseillers que la société Axa a pris contact pour proposer aux administrés une complémentaire santé. Dans un souci d'égalité il a été décidé de ne pas promouvoir une complémentaire plus qu'une autre.
- Ad'Ap : suivi des dossiers. M. Lelièvre explique aux conseillers que 4 dossiers sont concernés, l'église, l'école, la mairie et la salle de convivialité. Une demande de dérogation de 3 ans a été faite pour l'école. Pour valider les travaux effectués, il est nécessaire de faire appel à un organisme habilité. Il est proposé de faire appel à SOCOTEC pour les travaux faits dans la salle de convivialité. Le coût s'élève à 180 € TTC. L'attestation de conformité d'accessibilité pour l'église qui se trouve en 5^{ème} catégorie peut être délivrée par la mairie. Le bâtiment de la mairie est déjà attesté conforme depuis la rénovation.

La séance est levée à 23h00